



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 00,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy



regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE

D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 23

Décembre 2009

Sommaire;

<u>Page 1.</u>	<u>Page 2</u>	<u>Page 3</u>
Hommage	Ecoles	Risques majeurs
Travaux	Chasse	Gendarmerie
Forêt	Plan de circulation	Recensement
	Etat civil	Agence Locale de l'Energie
		Maison de l'emploi - Mission locale



Le mot du Maire

L'année 2010 sera l'année de la réforme des collectivités et de la fiscalité locales.

Personne ne conteste qu'une large concertation sur ce sujet soit nécessaire afin de moderniser le fonctionnement de ces différents étages de l'organisation territoriale et de rendre plus juste la répartition de leurs moyens.

Or, il apparaît que tout est décidé, y compris le calendrier pour une mise en application dès le 1^{er} janvier 2010.

A juste titre, les associations de maires s'inquiètent de la perte prévisible de l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Elles s'inquiètent aussi du mode de fixation de la dotation reversée par l'Etat en remplacement de feu la taxe professionnelle.

En conséquence, elles demandent des garanties sur la pérennité des ressources leur permettant de poursuivre les investissements nécessaires au bon développement de leurs territoires. Mais surtout, elles réclament une réforme territoriale et fiscale plus juste qui prenne en compte la diversité des territoires avec notamment une péréquation des moyens entre les plus « riches » et les défavorisés.

Il reste que néanmoins, sous prétexte de modernité, c'est un véritable bouleversement de la société « à la française » qui est engagé. Sous prétexte d'économies et de baisses d'impôts c'est à un affaiblissement des services publics que nous assisterons.

2010, année électorale, sera donc une année importante pour tous.

Aussi permettez moi de vous adresser à vous et vos familles mes meilleurs vœux de bonheur et de santé

A. BERNARD

Vie de la cité

HOMMAGE



Les 9 juillet et 19 septembre décédaient Louis Keller et Serge Gatier, anciens maires de notre cité.

J'ai décidé de leur rendre un hommage commun tant leur amour du pays et leur volonté de travailler à la promotion de notre ville étaient les mêmes.

Ils ont commencé ensemble, en 1977, leur engagement au service de la commune, élus sur une liste d'Union de la Gauche conduite par André Gilquin. L'un, Louis Keller comme maire-adjoint chargé des travaux, l'autre, Serge Gatier en tant que maire-adjoint délégué aux affaires sociales. Deux postes très exposés où ils vont, chacun de leur côté, en parfaite solidarité avec

leurs collègues élus, exercer leurs compétences au service de la Commune.

Après ce premier mandat, ils sont réélus tous deux sur la même liste en 1983. Serge Gatier accepte la charge de Premier Magistrat avec, à ses côtés, Louis Keller toujours responsable des travaux. C'est là encore avec enthousiasme et grand sens du service public qu'ils vont exercer les responsabilités de leurs postes respectifs.

Aux élections de 1989, Serge Gatier ne sollicitait pas de nouveau mandat, le Conseil Municipal se tourne, tout naturellement, vers l'homme d'expérience qu'est Louis Keller qui accepte la charge de Maire.

A partir de 1989, Serge Gatier, va continuer à militer dans le secteur associatif. En 2002, il prend une part active à la création du CRELHoM dont il assure la présidence jusqu'à son décès. Cet amoureux de sa ville et de son histoire va consacrer toute son énergie à mobiliser les anciens pour faire surgir de la mémoire de chacun tous les événements relatifs à l'histoire de Monthermé. L'objectif est clair, au-delà d'une gymnastique cérébrale salutaire, c'est notamment de mettre sur papier ce patrimoine oral afin de le faire revivre à l'intention des plus anciens et de le transmettre aux jeunes générations.

Réélu de 1995 à 2001, Louis Keller aura donc consacré près de 25 années au service des autres. Il en aura oublié de profiter de la vie, de profiter de la retraite. Pour lui, c'était un engagement total qui mérite respect et admiration. En 2001, il n'abandonne pas pour autant son engagement dans la vie communale. Président d'honneur de l'Harmonie Municipale, vice-président du Comité des Œuvres Sociales, il rejoint également Serge Gatier au CRELHoM, restant ainsi un acteur de la vie sociale.

Il n'est pas possible de faire une liste exhaustive des travaux, réalisations ou dossiers sur lesquels ont travaillé Serge et Loulou. Il faut retenir leur volonté sans faille de promouvoir le secteur associatif de notre ville et lui permettre de se développer, c'était pour eux le vecteur privilégié indispensable de la vie sociale.

Au delà des options politiques de chacun, nous devons reconnaître que la ville a perdu là deux de ses plus fidèles serviteurs. Ils ont travaillé au développement et à la promotion de notre ville. C'était pour eux l'engagement d'une vie. Qu'ils en soient ici remerciés.

A. BERNARD

Travaux.

Eau et assainissement.

Comme déjà annoncé dans les LIM précédentes, 2010 verra la réalisation des travaux suivants : doublement du réservoir de 120 m³ d'eau du Terne, suppression du petit réservoir de 30 m³, bouclage des réseaux, rénovation des conduites et suppression de l'ensemble du Terne avec mise aux normes de la défense incendie.

Trois lots ont été définis et ouverts aux marchés :

Lot 1 : maçonnerie (réservoir) pour une estimation de 107 000 € TTC.

Lot 2 : équipements (surpresseur, pompes et stabilisateurs) pour une estimation de 88 000 € TTC.

Lot 3 : canalisations pour une estimation de 137 000 € TTC

Ces travaux, indispensables, sont inscrits au budget de l'eau et de l'assainissement et financés par les redevances versées par les seules familles raccordées aux réseaux.

Les Ecaillettes :

Une étude, réalisée par l'agence 3 Arches pour la rénovation des Ecaillettes, se termine. Il est prévu deux tranches de travaux.

1^{ère} tranche : rénovation de la toiture des bâtiments cuisine, réfectoire, salon et dortoir attenant ; rénovation des toilettes et mise aux normes d'accessibilité des handicapés ; création de chambres avec douche et lavabo. Estimation : 234 000 € TTC.

2^{ème} tranche : rénovation de la toiture des chambres et toilettes du deuxième dortoir. Estimation : 135 000 € TTC.

Hauts-Buttés.

Enfouissement des réseaux aériens au quartier Parent. Estimation : 20 000 € TTC

Salle de spectacles.

Rénovation de la façade. Estimation : 6 000 € TTC

Forêt

Accès (rappel) :

Les engins motorisés 4 X 4, quads, motos, etc) sont interdits sur les routes forestières, pistes et chemins, sans autorisation signée par le maire ou un agent de l'O.N.F..

Chasse :

L'accès en forêt est interdit les jours de chasse. Il convient de respecter le calendrier et la signalisation installée aux diverses entrées.

Affouage :

Les affouagistes sont informés que les coupes doivent être exploitées et débardées pour le 15 septembre 2010, dernier délai.

Manœuvres militaires :

Des manœuvres militaires sont autorisées du 1^{er} février au 15 septembre 2010.

Vie de la cité

Ecoles.

L'inquiétude grandit face aux récentes prévisions concernant les enfants scolarisables. Il est clair que, sauf retournement improbable de la conjoncture, les effectifs sont à la baisse dans toutes les écoles. Plus grave, l'école Rive-Gauche n'assure plus son renouvellement régulier de génération.

C'est un fait et la crise économique actuelle, avec son impact sur les entreprises, ne porte pas à l'optimisme, situation confirmée par les prévisions sur plusieurs années.

Il va donc falloir s'attendre à des fermetures de postes. Il reviendra aux élus de gérer ce grave problème en tenant compte des obligations scolaires, de l'intérêt pédagogique et des conditions de travail des enfants.

Chasse.

L'Amicale des Chasseurs de Monthermé a été fondée le 26 Novembre 1963. Cette association, régie par la loi de 1901 a pour raison d'être la pratique de la chasse en battue du grand gibier (petits et grands cervidés, sangliers et renards).

La société de chasse est locataire des bois communaux.

Le 27 mars dernier, après un bail de 12 ans, les chasseurs ont procédé au renouvellement de leur comité. En s'inspirant des conseils de l'ONF, un nouveau bail de chasse a été négocié avec la Commune. Il a été signé, pour une durée de 3 ans, par le nouveau président Bernard DELHAYE et le Maire.

Le nouveau comité s'est donné pour objectifs le réaménagement et l'extension des cultures à gibier afin de gérer au mieux les populations dans l'intérêt de tous, et la réalisation d'un abri de chasse.

Les chasseurs sont conscients que la forêt est un bien commun. Si la chasse en battue se pratique vingt jours par an, du 1^{er} octobre au 31 janvier, les chemins restent ouverts aux autres utilisateurs de la forêt le reste de l'année. Il est rappelé que le calendrier des jours de chasse est affiché à l'entrée des principaux chemins forestiers.

Les pratiques forestières sont soumises à plusieurs réglementations qu'il appartient à chaque usager de respecter.

Plan de circulation.

Pour des raisons de sécurité et de limitation du trafic rue de la Promenade et rue Victor Hugo, un arrêté municipal a été pris interdisant la circulation dans le sens D989 - rue de la Promenade



Etat civil du 01/06/08 au 30/11/09

Naissances.

Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de la mère et/ou du père célibataires.

PAYON Shirel Marie-France	1er juin
PIERQUIN Romain	14 juin
BESTEL Mattéo Manuel Pascal	20 juin
DAZY Clara	8 juillet
MARCHAL Tyméo Fabien Roger René	11 juillet
MARCHAL Louna Axelle	23 août
ALLOT Méline	3 septembre
BANCHAREL Loïck Jean-Michel Ludovic	25 octobre
CANIARD Lucas	3 novembre

Mariages.

MARIOTTON Benjamin René Jacques	
VIGOUREUX Florelle Marie Lucie	27 juin
BEAUPERE Nicolas Jean	
DEGHESELLE Charlene Line Catherine	27 juin
WÖRGÖTTER Ludovic	
LECOCQ Rachel	22 août
BASTIEN Cyril	
PARIZEL Alexandrine	29 août
BERANGER Patrick Jean-Michel	
HAUBOIS Elodie Jeanne Patricia	5 septembre

Décès.

LALLEMAND Jean	20 mai
veuf de BILLY Rolande Marie	
GERARD Jacky Louis Gustave	30 mai
époux de BOUCHE Blandine Marie Paule	
KAPUSCINSKI Annick Edwige	24 uin
COQUILLARD Yvette Paulette	29 juin
veuve de REGNIER Christian René Désiré	
BOURGEOIS Eric Michel	2 juillet
divorcé de AUTIER Françoise Jacqueline Emilie	
DAZY Dominique Madeleine Alice	2 juillet
épouse de DELHOUGNE Benjamin Hubert Raymond	
MICHEL Yvette Eugénie Pauline	5 juillet
KELLER Louis Antoine	9 juillet
époux de MOLINARI Marie Thérèse	
QUIEVREUX René	3 août
époux de LECERF Christiane Micheline Charline	
MOLINARI Marie Thérèse	13 septembre
veuve de KELLER Louis Antoine	
POINT Nadine Marie Angelina	15 septembre
veuve de GUYOT René Pierre	
GATIER Serge	19 septembre
époux de DELMONT Eliane Laure	
MARCHAL Sylvain Bernard	19 septembre
SENE Marie Antoinette Maria Amanda	29 octobre
veuve de BRIARD Paul Constant Léon	
DAPVRIL Lucien	30 octobre
époux de CENE Marie	
PAGAZZI Jean	2 novembre
divorcé de PIGEOT Léone Fernande	

Informations générales

Risques Majeurs , PCS et DICRIM :

Le risque majeur se définit comme un événement brutal et le plus souvent imprévu, d'origine naturelle ou technologique (lié aux activités humaines), qui entraîne des conséquences importantes sur les personnes, les biens et l'environnement.

Par définition, ce type d'accident a une très faible probabilité de survenir mais chacun doit mettre en place, à son niveau, tous les moyens d'en limiter les impacts.

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la Commune, il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention (DICRIM (Document d'Information Communal de Risques Majeurs)) notamment).

Le PCS complète le dispositif ORSEC.

La loi a rendu le PCS obligatoire pour les communes comprises dans le champ d'application d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ou dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) approuvé, ce qui est le cas pour Monthermé.

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs Identifiés) **sera distribué dans tous les foyers et devra être conservé**. Il informe la population sur le comportement à adopter et les mesures à prendre lors de la survenue d'un risque. Dans ce document figurent les zones concernées par les différents risques sur la commune et les mesures à prendre avant, pendant, et après la catastrophe, pour que cet incident se déroule de la manière la plus organisée possible.

Gendarmerie

Avec la Gendarmerie Nationale, soyez partenaire de votre sécurité et de celle de votre entourage

- Votre véhicule : Ne tentez pas les voleurs, même pour une très courte course. Ne laissez pas votre véhicule moteur tournant ou les clés sur le contact, et fermez le à clé.

Les objets de valeur (sacs à main, portefeuilles, appareils photos, GPS ...) ne doivent pas rester dans le véhicule, qu'ils soient apparents ou "cachés" sous un siège ou dans la boîte à gants. Prenez les avec vous.

Votre maison : Votre porte doit être fermée à clé. Certains voleurs parvenant à casser la serrure sans faire de bruit, faites poser un verrou, une barre ou une chaîne de sûreté. Si vous avez des objets de valeur, faites des photographies (à conserver en lieu sûr) qui seront utiles pour les assurances et pour retrouver et identifier des objets chez un receleur. Mention particulière pour les armes à feu : relevez les marques, calibre et numéros de série et respectez la réglementation en les rangeant dans un coffre ou démontées en deux endroits différents.

En cas d'absence prévenez vos voisins, indiquez leur sa durée, demandez leur de relever le courrier. Profitez des opérations "Tranquillité vacances".

- Votre environnement : de jour comme de nuit, soyez attentifs. Une voiture ou une fourgonnette inhabituelle stationne, des individus font du porte à porte ? Pensez à relever, à noter sur un papier de préférence, et à communiquer la marque du véhicule, le type et le modèle, la couleur, l'immatriculation (même incomplète), d'autres éléments notables (inscription sur le côté du véhicule, numéro de téléphone), une description du conducteur et des passagers et appelez la gendarmerie au 17.

Recensement de la population.

En 2010, tous les habitants de Monthermé seront recensés. Cette enquête est obligatoire et se déroulera du 21 janvier au 20 février.

Les agents recenseurs, tenus au secret professionnel, sont recrutés et encadrés par la commune. Ils possèdent une carte tricolore avec leur photo signée par le Maire.

A partir du 21 janvier 2010, les agents recenseurs déposeront au domicile des personnes recensées une feuille de logement pour le foyer, un bulletin individuel pour chaque personne habitant dans le logement ainsi qu'une notice d'information à remplir scrupuleusement.

Attention, les questionnaires doivent être remplis et remis au plus tard le samedi 20 février.

Agence Locale de l'Energie des Ardennes (ALE 08)

En adhérant à l'Agence Locale de l'Energie des Ardennes (ALE 08), la Communauté de Communes Meuse et Semoy a montré son engagement pour les économies d'énergies et la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, l'ALE 08 est une association à but non lucratif de type loi de 1901 qui rassemble tous types d'acteurs autour de deux objectifs : les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables, dans une perspective de développement durable.

Ainsi, de vos projets de construction ou de rénovation, au changement de votre chaudière en passant par les aides financières aux économies d'énergie, les conseillers de l'ALE 08 vous donneront toutes les informations dont vous aurez besoin

Agence Locale de l'Energie des Ardennes

7 rue de Tivoli - 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

23A, rue André Dhôtel - 08130 ATTIGNY

Tél. : 03 24 30 90 54 - Mél : infos@ale08.org - Web : www.aleQ8.org

Maison de l'Emploi, Mission Locale, PLIE.

Un nouvel espace regroupant la Maison de l'Emploi, la Mission Locale et le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi a ouvert ses portes au public le 1^{er} décembre. Ce "lieu ressource", situé dans le quartier de Mézières, permet au public de s'informer, de questionner et de rencontrer les professionnels qui oeuvrent principalement en faveur de l'emploi et de la formation.

La Mission Locale s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans sortis du système scolaire.

Tél. 03 24 59 44 44

Le Plan Local pour l'Insertion et pour l'Emploi s'adresse aux adultes. Il organise des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi durable.

Tél. 03 24 58 43 02

Enfin, la Maison de l'Emploi accueille tous les publics sans rendez-vous.

Tél. 03 24 40 58 10.